

Infrastructures routières : Lancement des travaux du tronçon Bamako-Koulikoro par le Président de la Transition

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 18 JUILLET 2024

1608

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Scandale au sein des Forces Armées Maliennes

Une vidéo choquante

suscite l'indignation nationale



La création de la Confédération des États du Sahel : Un nouvel enjeu d'influence géopolitique avec la Russie



Rwanda : Paul Kagame remporte les élections présidentielles

Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

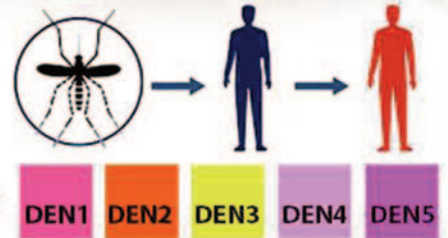


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux

- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (sommolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires

- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante

Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie

P.ç



P.12



P.20



/ Une /

Scandale au sein des Forces Armées Maliennes : Une vidéo choquante suscite l'indignation nationale

P.4

/ Brèves /

Infrastructures routières : Lancement des travaux du tronçon Bamako-Koulikoro par le Président de la Transition

P.19

La création de la Confédération des États du Sahel : Un nouvel enjeu d'influence géopolitique avec la Russie

P.19

Rapatriement de la dépouille de l'ancien président Pierre Buyoya : Il va enfin reposer dans son pays

P.110

Mali : Les entreprises sommées de déclarer leur bénéficiaire effectif¹⁰

P.10

/ Actualité /

Interdiction du châtime corporel à l'école : Le sujet n'est pas l'unanimité au Mali

P.12

Mali : L'assistance humanitaire peine à satisfaire les besoins des PDI

P.14

/ Politique /

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 16 JUILLET 2024

P.17

Lettre à grand-père : C'est une question de génération !

P.20

/ Culture & société /

Achoura au Mali : Entre commémoration historique et réalités socio-économiques

P.22

/ International /

Burkina Faso/Côte d'Ivoire : relations entre les deux pays crispées

P.24

Rwanda : Paul Kagame remporte les élections présidentielles

P.24

/ Sport /

Compétitions de clubs pour la saison 2024-2025 : La CAF dévoile les tirages au sort

P.25

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :**
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko

Scandale au sein des Forces Armées

Maliennes | Une vidéo choquante

suscite l'indignation nationale



Dans une vidéo choquante largement diffusée sur les réseaux sociaux, l'opinion publique nationale a été profondément choquée. En effet, des images d'une rare cruauté, assimilables à du cannibalisme, ont déclenché une vague de réactions suite à la diffusion d'une vidéo montrant un individu en uniforme et insignes militaires des FAMA.

L'Haut Commandement des Armées a réagi rapidement en informant le public de l'existence de cette vidéo et en condamnant fermement ces pratiques contraires à l'éthique, aux valeurs et aux traditions de l'armée malienne.

Les autorités militaires ont assuré que toutes les mesures nécessaires sont prises pour vérifier l'authenticité de la vidéo et identifier l'individu impliqué.

L'ancien Premier Ministre Moussa Mara a vivement critiqué le comportement de cet élément des FAMA tout en saluant la réaction du Haut Commandement. Il a appelé à des enquêtes transparentes pour identifier les éventuels coupables et les sanctionner de manière appropriée, soulignant que la lutte contre le terrorisme ne peut en aucun cas justifier des actions illégales.

De son côté, l'avocat et ancien Garde des Sceaux, Me Mamadou Ismaila Konaté, a souligné l'importance d'une communication digne et responsable de la part des représentants de l'armée nationale. Il a rappelé que malgré la présence de quelques individus indécents, le respect de la dignité humaine et la responsabilité doivent guider les actions militaires sur le terrain.

À lire en encadré les de l'État-major, de Moussa Mara et Me Konaté

■ Karamoko B Keita

FLASH INFO



L'Etat-Major Général des Armées informe l'opinion nationale qu'une vidéo d'une rare atrocité assimilable à du cannibalisme circule sur les réseaux sociaux depuis ce matin Mardi 16 Juillet 2024.

Un individu en tenue et insignes militaires FAMa est identifiable sur ladite vidéo.

L'Etat-Major Général des Armées et l'ensemble des FAMa se démarquent de cette vidéo et assurent que ces pratiques sont contraires à l'éthique, aux valeurs, us et coutumes de notre armée.

Les services compétents sont mobilisés pour confirmer l'authenticité de la vidéo et l'identification de l'individu.

L'Etat-Major Général des Armées rassure que toutes les dispositions sont prises pour faire ressortir la vérité relative à cette vidéo.

Unis, nous vaincrons



16 juillet 2024

Moussa Mara

Images insupportables et inacceptables de porteurs d'uniforme se livrant à un acte barbare sur un corps ! Je salue la déclaration de l'état-major général des forces armées qui se distingue contre cette pratique, la condamnant sans réserve et surtout promettant des enquêtes transparentes pour identifier les coupables éventuels en vue de l'adoption de sanctions appropriées.

L'armée est le creuset de la nation et par ses actions, participe au renforcement du sentiment national chez les maliens qui doivent tous recevoir un traitement équitable de sa part. La guerre contre le terrorisme, aussi dure qu'elle soit, ne doit jamais justifier des actions illégales de la part de l'État et de l'armée.



J'appelle nos autorités à faire la lumière sur cette question et à publier les résultats des enquêtes. Je leur demande de rester très attentifs au strict respect par toutes nos forces des règles de la guerre et de tous les droits de l'homme.

Je réitère mon soutien sans réserve à nos FAMAS qui travaillent dans des conditions difficiles.

Me Mamadou Ismaila Konaté

Voici ce que l'on attend des représentants d'une armée nationale, républicaine. Des brebis galeuses, il y en a partout. Des débordements et des bavures. Communiquer de cette façon est le signe d'une dignité humaine et la preuve que la responsabilité, corollaire de l'action militaire sur le terrain est prise en main. Donnez la suite et expliquez vous s'il y a lieu. Vive les FAMAS et Bravo les hommes. # FAMA #REPUBLIQUE #REGLEMENTMILITAIRE #JUSTICEMILITAIRE #VERITE



malikile.com
LA PREMIÈRE PLATEFORME DE DISTRIBUTION DE COMMUNIQUÉS, D'ACTUALITÉS ET DE SERVICES

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "



■ Forces Armées Maliennes



TOMBOUCTOU : Les FAMa apportent de l'aide aux populations de Téherdjé

Le commandant du secteur 3 de l'opération Maliko, le Colonel Seydou B. NIANGADO s'est rendu dans le village de Téherdjé, le lundi 8 juillet 2024, en compagnie des chefs de Service, pour distribuer des vivres aux populations qui sont dans le besoin. Les populations de ladite localité ont aussi bénéficié, durant toute la journée du dimanche 7 juillet 2024, des consultations gratuites avec don de médicaments de la part du directeur de la santé de la 5ème Région Militaire, le Colonel Michel SANGARE et ses hommes.



■ Lelewal TV



Néné Mbodj a révélé sur Jotna TV que les factures de mars 2024 mentionnaient encore le nom de l'ancien directeur Cheikh Oumar Hann. Bien qu'il ait été ministre de mai 2019 à septembre 2021, il continuait à être crédité, percevant plus de 246 000 FCFA par mois, pour un total de 6 899 000 FCFA.



■ Mali Puissancii Off -



C'EST FAIT ! Kylian Mbappé a été accueilli comme un héros par les 80 000 supporters pré-

sents au Santiago Bernabeu !

« C'est incroyable d'être ici. J'ai dormi pendant de nombreuses années avec le rêve de jouer ici, et aujourd'hui, je suis un garçon heureux. »

« Je veux remercier le président, qui a toujours eu confiance en moi, beaucoup de choses sont arrivées, donc merci. »



■ Kassoum Thera



Après des chants à caractère raciste Messi et ses coéquipiers risquent gros

■ Daouda Bakary Kone



Togo: 180 milliards de FCFA pour un nouveau chapitre de développement grâce à la Banque mondiale

La cotation en bourse de la raffinerie Dangote : un levier pour l'économie nigériane.

■ Kadhafi Diakité officiel



Mamadou Moustapha DIARRA, Professeur de l'Enseignement supérieur nommé PDG de la CMDT

Empower Mali



Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux progressent à grands pas sur le chantier du Bloc administratif du groupe d'institutions scolaire et universitaire de #Ouèlessébougou. Ce projet ne se contente pas de préparer un avenir meilleur pour nos enfants, mais il crée également des emplois temporaires, stimulant ainsi l'économie locale. Ensemble, nous bâtissons non seulement des infrastructures, mais aussi un #Mali plus prospère pour tous. GRAND MERCI, à la JP's Peace, Love & Happiness Foundation, la STIRLING Foundation, The Derek and Shelaine MAXFIELD Foundation, et la Andrus Family. #DéveloppementLocal #ÉducationPourTous #ProgrèsPourLeMali We are pleased to announce that the construction of the Administrative Block for the group of school and university institutions in #Ouèlessébougou is progressing rapidly. This project not only prepares a better future for our children but also creates temporary jobs, thereby stimulating the local economy. Together, we are building not only infrastructure but also a more prosperous #Mali for all. A BIG THANK YOU to the JP's Peace, Love & Happiness Foundation, the STIRLING Foundation, The Derek and Shelaine MAXFIELD Foundation, and the Andrus Family. #LocalDevelopment #EducationForAll #ProgressForMali



Daby Chris



#Cotelvoire : Un écrivain a refusé une somme de 1.000.000 Fcfa L'écrivain de renom ivoirien, Tirbuco Koffi a refusé de prendre 1 000 000 FCFA des mains des organisateurs du Prix Bernard Dadié dont il a été désigné premier lauréat. Pour lui, cette somme est un manque de respect. Il a déclaré : "Comment peut-on donner 10 000 000 FCFA, une villa et bien d'autres à la Miss ivoirienne pour avoir exposé ses fesses et sa poitrine à travers

le monde, mais récompenser un intellectuel qui a fait preuve dans son domaine avec une somme insignifiante " Ma réussite dépend de moi



Boubacar Kanouté



Mes sincères félicitations mon père. Ibrahim Timbo nommé chef de cellule de communication et relations Publiques à l'AGR(Autorité de Gestion des Réparations en faveur des victimes des crises au Mali).Travailleur acharné doublé d'un patriote convaincu. Qu'allah dans sa bonté infinie veuille sur toi amen.



Daouda Bakary Kone



Renforcement des PME en Afrique de l'Ouest : la SFI annonce une Garantie de Prêt de 40 millions de dollars.

La création de la Confédération des États du Sahel : Un nouvel enjeu d'influence géopolitique avec la Russie



La récente formation de la Confédération des États du Sahel sous l'égide de l'Association des États Sahélo-Sahariens (AESS) a attiré l'attention et suscité un vif intérêt de la part de la Russie. En effet, la Russie voit dans cette initiative une opportunité stratégique pour renforcer son influence dans une région géopolitiquement cruciale. Maria Zakharova, porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, a souligné l'importance de cette union pour la sécurité et la prospérité économique du Sahel.

Cette nouvelle configuration géopolitique est assimilée à un jeu d'échecs où chaque mouvement est crucial. La Russie, se positionnant comme une pièce maîtresse sur l'échiquier international, apporte son soutien à cette alliance naissante en promettant une assistance dans des domaines clés tels que la sécurité, la formation militaire et policière, ainsi que le développement économique. Ce soutien pourrait redéfinir les équilibres d'influence dans une région traditionnellement sous l'emprise occidentale. L'intérêt de la Russie pour l'AESS soulève des interrogations sur ses véritables motivations. Est-ce simplement un soutien diplomatique ou bien une stratégie à long terme visant à étendre son influence en Afrique ? Il est possible que la Russie cherche à se positionner comme une alternative aux partenaires occidentaux traditionnels.

Les présidents Ibrahim Traoré du Burkina Faso, Assimi Goïta du Mali et Abdourahmane Tiani du Niger, à l'origine de cette confédération, semblent avoir trouvé en la Russie un allié stratégique. Leur décision de coordonner leurs actions dans des domaines clés témoigne de leur volonté de prendre en main leur destin commun. Cette nouvelle dynamique régionale pourrait être le déclencheur d'un changement majeur dans les relations internationales en Afrique de l'Ouest. Elle reflète la tendance croissante des nations africaines à diversifier leurs partenariats et à trouver des solutions internes à leurs défis.

Cependant, l'émergence de l'AESS et le soutien de la Russie suscitent des inquiétudes chez d'autres acteurs internationaux, notamment les puissances occidentales. Le risque d'une escalade des tensions géopolitiques dans une région déjà fragile est une réalité à prendre en compte.

La création de la Confédération des États du Sahel marque un tournant significatif pour la région. Avec le soutien de la Russie, cette initiative pourrait redéfinir les équilibres régionaux et internationaux. L'avenir nous dira si cette nouvelle alliance saura relever les défis complexes auxquels sont confrontés les nations sahéliennes, tout en naviguant

Infrastructures routières : Lancement des travaux du tronçon Bamako-Koulikoro par le Président de la Transition



Dans le cadre du développement des infrastructures routières au Mali, un projet d'une importance capitale a été initié lors d'une cérémonie officielle présidée par Mme DJIRE Mariam DIALLO, Maire de la Commune III du District de Bamako. En présence de Mme DEMBELE Madina SISSOKO, ministre des Transports et des Infrastructures, cet événement a été marqué par des remerciements adressés au Président de la Transition pour son engagement patriotique envers ce projet. Selon les déclarations de Mme DEMBELE Madina SISSOKO, ce projet d'infrastructures routières revêt une importance cruciale pour le Mali, en soutenant le développement économique, social et culturel du pays. Soulignant l'engagement du Président de la Transition envers ce projet, elle a souligné que celui-ci s'inscrit dans le cadre des actions visant la refondation de l'État et la satisfaction des besoins légitimes de la population malienne.

Le coût de réalisation de ce projet a été précisé à hauteur de 33 224 000 000 francs CFA, financé principalement par un prêt de la Banque ouest-africaine de Développement. L'État du Mali contribue également au financement de ce projet d'infrastructures routières, démontrant ainsi l'importance accordée par le gouvernement à ce secteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la Politique nationale des Transports, d'Infrastructures et du Désenclavement, visant à renforcer l'accessibilité et la connectivité du pays. Le Président de la Transition a souligné l'importance de la coopération des usagers de la route pendant la durée des travaux, fixée à 36 mois, afin de minimiser les perturbations et assurer la sécurité de tous.

Ce projet d'envergure vise à non seulement améliorer la fluidité du trafic routier, mais également à stimuler l'économie des régions concernées et à renforcer la sécurité des usagers. La réalisation de ces travaux d'aménagement représente un pas significatif vers le développement durable et l'épanouissement des populations maliennes.

Fatou Sissoko

dans les eaux agitées de la géopolitique mondiale. Il est indéniable que le Sahel est désormais au cœur d'un enjeu d'influence aux répercussions potentiellement étendues au-delà de ses frontières.

Arouna Sidibé

Rapatriement de la dépouille de l'ancien président Pierre Buyoya : Il va enfin reposer dans son pays



La dépouille de l'ancien président du Burundi, Pierre Buyoya, décédé en France en décembre 2020 des suites du Covid-19, a enfin pu reposer dans son pays natal après quatre ans de décès. Sa dépouille, qui avait été initialement inhumée au Mali en raison de circonstances particulières, est arrivée à Bujumbura, la capitale du Burundi, le mardi dernier.

Pierre Buyoya, militaire de carrière et Tutsi, a présidé deux fois le Burundi, de 1987 à 1993 et de 1996 à 2003, suite à des coups d'État militaires. Son premier mandat a été marqué par une ouverture démocratique sans précédent dans le pays, menant à l'élection de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu du Burundi et premier Hutu à accéder au pouvoir. Cependant, l'assassinat de Ndadaye en 1993 a déclenché une guerre civile ayant causé la mort de 300 000 personnes, opposant l'armée tutsi à des groupes rebelles hutu.

Durant son second mandat, Buyoya a joué un rôle crucial dans la signature des accords d'Arusha en 2000, qui ont abouti à la fin de la guerre civile en 2003 et à son départ pacifique du pouvoir conformément à ces accords.

Malheureusement, en octobre 2020, Buyoya a été condamné par contumace au Burundi pour son implication présumée dans l'assassinat de Ndadaye en 1993. Il a toujours nié les accusations, qualifiant le procès de politique et scandaleux, orchestré par le pouvoir en place.

Le rapatriement de sa dépouille au Burundi a été organisé par sa famille, et il sera inhumé dans la plus stricte intimité familiale sur leur propriété familiale à Rutovu, dans le sud du pays, mercredi prochain.

Le Burundi, dirigé depuis 2005 par le CNDD-FDD, a connu des périodes de crises politiques et de répression des voix dissidentes. Le président actuel, Evariste Ndayishimiye, a succédé à Pierre Nkurunziza en 2020, et bien que des signes d'ouverture aient été salués par la communauté internationale, une commission d'enquête de l'ONU a récemment déclaré que la situation des droits de l'homme reste préoccupante au Burundi.

Le retour de la dépouille de Pierre Buyoya au Burundi ravive des souvenirs d'une époque tumultueuse de l'histoire du pays, mais aussi l'espoir que le processus de réconciliation et de consolidation de la démocratie pourra se poursuivre, en dépit des défis persistants auxquels le pays est confronté.

Arouna Sidibé

Mali : Les entreprises sommées de déclarer leur bénéficiaire effectif



Désormais toute société au Mali doit faire la déclaration du bénéficiaire effectif. L'annonce a été faite, ce 15 juin par la présidente du tribunal de commerce de Bamako. C'était au cours d'une journée d'échanges avec les acteurs du secteur privé.

L'initiative est de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali. Cependant si certains opérateurs économiques saluent cette initiative du gouvernement, d'autres en revanche souhaitent d'abord une sensibilisation.

La déclaration du bénéficiaire effectif fait partie des mesures de transparence et de bonne gouvernance. C'est ce qu'affirme la présidente du tribunal de commerce de Bamako. Pour Madame Diarra Kankou Sangaré, cette mesure vise à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Mme Diarra explique que « Tant qu'une société en création ne fait pas sa déclaration des bénéficiaires effectifs, elle ne peut pas être créée, elle ne peut pas être immatriculée au registre des commerces », renchérit-elle.

Un déficit de communication

Des opérateurs économiques présents à cet atelier saluent l'initiative. Parmi eux Elhadj Firoun et Mme Simpara Assitan Keita. Cependant, ces derniers regrettent le manque de communication sur cette mesure.

« C'est des textes qui ont été pris par l'État et l'État ne suit que leur application. Mais nous voulons plus que cela. Au lieu d'aller vers l'application, il faut aller plutôt vers la sensibilisation ». C'est ce qui indique Elhadj Firoun.

« Il n'y a pas eu d'informations. Moi-même, je viens de l'apprendre et je suis la présidente des femmes entrepreneurs. Comment est-ce que je vais informer les entrepreneurs au bout de sept mois pour qu'elles puissent appliquer cette décision ? », s'interroge Mme Simpara. Pour elle « c'est un peu compliqué ».

Notons qu'en plus des acteurs du secteur privé, des responsables de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ont également pris part à cette journée d'échanges.

Source : Studio tamani



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

OCLEI: Ce qu'il faut savoir en 2022

- 23 activités de sensibilisation (ateliers, séminaires, formations, conférences) à travers le Mali.
- 2 063 personnes de toutes les couches socio-professionnelles ont été directement touchées.
- 23 dossiers transmis à la justice de 2019 à 2022 pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA ; soit environ un dossier par personne.
- Les profils des personnes mises en cause sont : membres du Gouvernement, élus locaux, Administration générale, armée, justice, administrations financières, péage, affaires étrangères.
- Les biens illicites identifiés sont composés de bâtiments, terrains et comptes bancaires.
- Le nombre des déclarations de biens a baissé drastiquement. Elles ont diminué de 48,28%.
- L'OCLEI a fait faire une étude sur les techniques d'enrichissement illicite. Elle a montré que 50,70% des citoyens interrogés trouvent qu'il y a de la corruption à Kayes, 41,80% à Bamako, 40,90% à Ségou et 17% à Sikasso.
- 76% des citoyens interrogés estiment qu'il y a de la corruption dans les services des douanes, 74% pour la Justice, 72% pour les Impôts, 72% pour la Police et 39% pour les Eaux et Forêts.
- La même étude précise que les biens illicites acquis au Mali sont « exportés » dans les pays suivants par ordre d'importance : France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada et Etats Unis d'Amérique.
- 85% des biens des cadres maliens sont constitués d'immeubles (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux, fermes, terrains).
- Le Mali, depuis juin 2022, assume la charge de Premier Vice-Président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA).
- Le Mali a été unanimement désigné par les pays membres de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique pour abriter la 7ème Assemblée générale de l'organisation panafricaine de lutte contre corruption. Ces décisions consacrent le leadership du Mali dans la lutte contre la corruption en Afrique.

 **NO VERT** **80 00 2222**

Interdiction du châtement corporel à l'école : Le sujet n'est pas l'unanimité au Mali

Connu comme un moyen de coercition envers les élèves, faut-il faire revenir la bonne vieille recette du châtement corporel officiellement interdit bien avant les événements de 1991. Car contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes, cette interdiction n'est donc pas le fruit de la démocratie. Le débat continue cependant à opposer ceux attachés aux méthodes traditionnelles à ceux prônant des approches plus contemporaines.

Le châtement corporel consiste à infliger une douleur physique à une personne. Il peut prendre plusieurs formes, à savoir : les coups de bâton ou de fouet, les genoux à terre, les pieds en l'air, la mise au pilori, etc. Plusieurs enseignants utilisent ces méthodes de coercition pour exercer leur autorité et produire un enseignement de qualité en classe.

Depuis des décennies, il demeure un sujet de controverse dans la société malienne. Ainsi,

le débat met en lumière différentes opinions. D'une part, il y a ceux qui s'accrochent aux méthodes traditionnelles. Et d'autre part, ceux qui défendent des approches plus modernes. Faut-il rappeler, l'éducation, par définition, est un reflet d'une population ou d'une société donnée. En effet, elle vise à développer l'individu dans sa totalité au niveau du savoir, savoir-faire et savoir-être. Donc, c'est un processus intrinsèque à la naissance et au dé-

veloppement des sociétés humaines, diverses dans leurs régimes et leurs modes de vie. Pour atteindre cet objectif, diverses méthodes pédagogiques ont été développées au fil du temps, incluant la méthode traditionnelle, la méthode attrayante, la méthode intuitive, et la méthode active. S'y ajoutent des techniques d'animation des cours, des techniques audiovisuelles, des techniques de pédagogie de grands groupes, des techniques d'évaluation, ainsi que l'enseignement programmé. D'or et déjà, cela montre que chaque société doit utiliser divers moyens ou méthodes pour transmettre les savoirs en fonction de ses réalités sociales.

Bien avant 1991, le châtement corporel avait été officiellement interdit au Mali. Pour preuve, cette pratique avait été abandonnée dès les premières heures de l'indépendance par le régime socialiste de Modibo Kéita à travers l'article 15 du Décret n° 235/PG-RM du 4 octobre 1962. Ce Décret a été repris par le Décret n° 70/PG-RM du 20 avril 1970 qui stipulait : «Les châtimements corporels sont interdits. Les seules punitions admises sont les suivantes : la réprimande, la privation partielle de récréation, la retenue après la classe sous la surveillance du maître, l'exclusion temporaire de 3 jours prononcée par le conseil de discipline



après avis donné aux parents et à l'inspecteur de l'enseignement fondamental, l'exclusion temporaire de 8 jours prononcée par l'inspecteur de l'enseignement fondamental sur proposition du conseil de discipline, l'exclusion définitive prononcée par le ministre de l'Éducation sur proposition du directeur national de l'enseignement fondamental».

De même, son interdiction a été rappelée dans l'article 26 de l'Arrêté n° 0100658 MEALN-SG du 12 mars 2010 fixant le règlement intérieur des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire : «Tout enseignant qui viole les dispositions de cet Arrêté peut recevoir des avertissements allant jusqu'à sa traduction devant un conseil de discipline».

Malheureusement, l'application de ces dispositions continue de faire débat dans le milieu scolaire entre les autorités en charge de l'Éducation, les enseignants, les parents d'élèves et les élèves. La pratique, considérée comme néfaste par les autorités et les organisations des droits des enfants, perdure dans plusieurs établissements scolaires à l'intérieur du pays malgré les nombreuses mesures prises par les différents régimes successifs.

Ce comportement de certains enseignants n'a pas échappé aux autorités du Malikura, en particulier au ministère de l'Éducation nationale. Un communiqué daté du mercredi 24 janvier 2024, signé par le Secrétaire général de la tutelle, exprime l'indignation des autorités



: «Il m'est revenu, ces derniers temps, de façon récurrente, que le châtiment corporel a cours dans la plupart de nos établissements d'enseignement, surtout primaires. Ce châtiment d'une autre époque est un acte inqualifiable, attentatoire à l'intégrité physique des enfants que nous avons obligation de protéger et de mener vers l'instruction, l'éducation et le savoir, dans des conditions bienveillantes. Je tiens à rappeler que rien ne saurait justifier le châtiment».

Toutefois, il existe des solutions. Le même communiqué du ministre rappelle aux enseignants l'existence d'autres moyens de punition prévus par l'Arrêté n° 0100658 MEALN-SG du

12 mars 2010 fixant le règlement intérieur des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire. Certains enseignants et citoyens estiment que ces autres formes de punition ne sont pas suffisamment efficaces pour corriger un élève. D'autres plaident en faveur de méthodes éducatives plus modernes et bienveillantes. La question demeure après de multiples efforts des autorités pour mettre fin à cette pratique : quelles méthodes éducatives garantiront un meilleur rendement dans le système éducatif ?

Boubacar Idriss Diarra
Source: Le Challenger



Mali: L'assistance humanitaire peine à satisfaire les besoins des PDI

Les personnes déplacées internes (PDI) au Mali vivent plusieurs difficultés et parmi celles-ci le manque de nourriture. Rare sont celles parmi ces personnes qui arrivent à manger deux ou trois repas par jour, selon leurs témoignages. Si rien n'est fait dans certaines zones la famine risque de créer des dégâts.

La plupart des déplacés internes à travers le pays n'ont pas accès aux services sociaux de base. 330 713 personnes, c'est le nombre de déplacés internes en mai dernier, selon une enquête du bureau de la coordina-

tion des affaires humanitaires des Nations Unies OCHA. Parmi ces personnes déplacées, moins de 50% ont accès à une bonne alimentation et régulière, à en croire des organisations humanitaires.

A Ansongo, la situation est critique, les personnes en besoin lancent un appel aux autorités et aux ONG. Le responsable des déplacés de Bara dans le cercle d'Ansongo, Abdoul Aziz Takarit nous donne un aperçu de la situation.

« Depuis l'arrivée de ces personnes, elles ont été assistées, mais c'est insuffisant. Il y a ici une famille qui a tout perdu et qui recevait une allocation de 52 mille 500 francs par mois. L'aide était vraiment insuffisante, difficile de tenir tout le mois avec ce montant. »

Le responsable indique aussi que cette aide ne vient même plus. « Cette assistance est actuellement coupée parce que ces PDI ne sont plus dans le programme du PAM depuis environ deux mois. Il y a aussi la malnutrition qui commence à faire des signes chez certains déplacés. Nous lançons un appel à l'Etat et ses partenaires de venir en aide aux déplacés surtout en ce début d'hivernage, où il y a les maladies, la malnutrition et le manque d'abri. »





Manque de vivres et problème d'abris

Du côté de Gao, plusieurs centaines de déplacés sont installés dans les quartiers périphériques de la ville. Sur ces sites, certaines femmes déplacées viennent d'arriver de Ménaka et parmi elles Aichata Almahmoud. Elle est installée sur le site du quartier Château. En cette période hivernale, elle ne demande qu'un abri et une aide alimentaire. Son témoignage en dit long sur sa situation : « Ceux qui sont venus avant nous ont reçu de l'aide. Par contre nous autres n'avons rien reçu. On a juste écrit nos noms sur une liste, mais nous n'avons rien vu pour l'instant. »

Elle alerte sur la situation qui prévaut sur leur site. « On nous a donné des bidons de 20 litres pour nous permettre de prendre de l'eau. Depuis que nous avons quitté Menaka, nous n'avons pas eu une assistance alimentaire d'une ONG. Or nous sommes là depuis le mois de ramadan passé ».

C'est le même constat à Youwarou, où avoir à manger tous les jours est devenu un problème. Ici les personnes déplacées internes demandent en plus des vivres, un château d'eau potable.

Fadimata Traoré est l'une des responsables des femmes déplacées de Youwarou. « Nous sommes nombreux ici et nous sollicitons vraiment l'aide des bonnes volontés. » lance la dame. Avant d'ajouter « nous avons besoin de vivres, d'argent et de l'eau potable. Par rapport à l'eau potable, nous souhaitons avoir un château d'eau pour nous. Nous n'avons pas également assez de vivres pour pouvoir manger à notre faim. »

« Il faut plus d'appuis »

Un peu au centre, précisément à Bankass, certaines ONG agissent pour venir en aide aux personnes durement touchées par la faim. C'est le cas du projet d'appui à la sécurité alimentaire qui intervient dans ladite ville et dans

plusieurs autres localités au centre du pays. Selon le coordinateur du projet Bokary Dara en ce qui concerne l'assistance alimentaire, il procède à la distribution de vivre à Bankass, Bandiagara, Mopti et Djenné. « Au niveau de Bankass, les appuis se font en cohorte. Nous avons d'abord appuyé en vivres 150 ménages composés surtout de personnes déplacées. Ensuite nous sommes venus en aide à 150 autres ménages durant 4 mois. Pour la troisième cohorte nous avons assisté 140 familles avec des vivres composés de plusieurs variété », a affirmé l'humanitaire. Il annonce l'exécution de la quatrième et la dernière cohorte aux profit des foyers vulnérables.

Le manque de nourriture crée des problèmes de santé chez plusieurs personnes, dont celles déplacées internes. Il est donc important que des mesures efficaces soient prises pour assister cette couche vulnérable de la société, alertent des médecins.

Source: Studio Tamani



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Communiqué du Conseil des Ministres du mardi 16 juillet 2024



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mardi 16 juillet 2024, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté un projet de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée relative à la réalisation de la sous-composante 3.1 portant sur les investissements dans les infrastructures de drainage du Projet de Résilience Urbaine de Bamako.

Dans le cadre de la poursuite des Projets et Programmes de Développement urbain visant l'amélioration du cadre de vie des populations en milieu urbain, le Gouvernement a initié avec l'appui des partenaires un nouveau projet dénommé « Projet de Résilience Urbaine de Bamako ».

L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès aux services de gestion des déchets urbains, d'assainissement et d'approvisionnement en eau, d'accroître la résilience aux inondations dans certaines zones vulnérables du District de Bamako et des communes voisines ciblées

et de renforcer les capacités de gestion urbaine. L'exécution de ce projet s'effectue à travers la fourniture d'infrastructures et de services urbains prioritaires pour réduire les risques sanitaires, environnementaux et climatiques. La présente Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, relative à la réalisation de la sous-composante portant sur les investissements dans les infrastructures de drainage, est conclue entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi, pour un montant de 1 milliard 136 millions 231 mille 884 francs CFA et un délai d'exécution de 36 mois.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Ikadhawatène : Adjudant-chef major Abdoulaye KANTE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Abanco : Adjudant-chef de Police Badra Aliou DIALLO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Almahmoud : Adjudant-chef Lopo KONE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Anagalous : Lieutenant Sadio DIALLO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diaba : Adjudant-chef Kaly SINAYOKO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Oumlaazam : Adjudant-chef Souleymane KONE.

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tamagounite : Adjudant-chef Soumaila DOUMBIA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Achamour : Adjudant-chef Moussa Z CAMARA
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Erg-Lakhal : Adjudant-chef Mohamed AG ASSALEK.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tichift : Adjudant-chef Salim Mamadou TRAORE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tamalet : Adjudant-chef major Kader KONATE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tissalatène : Adjudant-chef Yacouba SAMAKE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tadrantane : Adjudant-chef de Police Ousmane DEMBELE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Aghazraghane : Lieutenant Siaka TRAORE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Alata (Sahen) : Sous-Lieutenant Moumine TOE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tis-souakh : Adjudant Lassina TRAORE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Infoukarétane : Adjudant-chef Mahamadou KONE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Izgarat : Sous-Lieutenant Ousmane Mamadou DIAKITE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Haigana : Adjudant-chef Modibo Cheickna CAMARA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Inhinia : Adjudant Sidi Mohamed DIARRA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tin-Djéret : Adjudant-chef Mamadou CAMARA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Grouméra : Monsieur Pierre KODIO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diéoura : Adjudant-chef major de Bilal Ag BAYES.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Gogui : Sous-Lieutenant Abdrhamane ABOUBACRINE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Koréra Koré : Monsieur Armand Moncourt KEITA, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Balia : Monsieur Oumar TRAORE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Gallé : Monsieur Abdoul Karim DIALLO, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Madina : Madame Djeneba Filani, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kourou-ninkoto : Monsieur Bakary DIAKITE, Attaché d'Administration.

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Makono : Monsieur Abdoulaye BAMBÀ, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kobri : Madame Nafissa Ahmadou TOURE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de N'Golobougou : Monsieur Boubacar Bolla COULIBALY, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Dandougou : Madame Aguida ISSOUFI, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sénou : Monsieur Seydou TRAORE, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Marka-Coungo : Monsieur N'Dogo Adama DOUMBO, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Nangola : Madame Moussokoro DIAKITE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Niantjila : Monsieur Chaka SANGARE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diébé : Madame Lydia DEMBELE, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Boulal : Adjudant-chef Mourou Ousmane AG HAMA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Koronga : Adjudant-chef major Diakaria MAGASSOUBA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Digan : Monsieur Adama DIABATE, Attaché d'Administration
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Boudjiguiré : Adjudant-chef Mamadou BAGAYOKO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Madina Kagoro :
Sous-Lieutenant Jamal OULD SACKI.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Goumbou : Adjudant Sory Ibrahim FADIGA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kéléya : Madame Fatoumata Niankira BOLEZOGOLA, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Zantiébougou : Monsieur Seydou BERTHE, Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Faragouaran : Monsieur Nouhoum KAMISSOKO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Meridiéla : Monsieur Amadou SIDIBE, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Farako

- : Monsieur Sidy CISSE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Nangalasso : Monsieur Bourama FOMBA, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tiongui : Monsieur Salif KANE, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tousséguéla : Madame Fatoumata TRAORE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Faraba : Madame Aoua Modibo BERTHE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sanankoro-Djitooumou : Madame Sanata DEMBELE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kourouba : Commissaire divisionnaire de Police Issa KEITA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kouwo : Madame Oumou Mahamadou MAIGA, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Konina : Monsieur El Hadj Oumar TALL, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sorobasso :
Madame Maimouna DIAKITE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Bongosso : Madame Mariam DAO, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Ourikéla : Monsieur Oumar DIENTA, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Zébala : Madame Worokia BOUARE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Miéna : Monsieur Seydou GUINDO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Zanzoni : Madame Fatta SISSOKO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tièrè : Monsieur François MOUKORO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sanguéla : Sous-lieutenant Oumou SIDIBE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Mahou : Adjudant-chef Idrissa DEMBELE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Boura : Adjudant Moussa DIARRA.

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Ziéna : Monsieur Gabriel Wazoun THERA, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Timissa : Commissaire de Police Abdrahamane SERY.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Mafouné : Adjudant- chef Souleymane DIARRA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Siéla : Adjudant-chef Issa SIDIBE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Bénéna : Monsieur Moussa DIAMOUTENE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Koula : Madame Sitan COULIBALY, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Fani : Adjudant-chef Major Moussa TOGO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diéli : Monsieur Yaya Ballé TOGO, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Nokara : Monsieur Adama DEMBELE, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tabi : Lieutenant Massa COULIBALY.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de N'Doumpa : Madame Fatoumata MORBA, Attaché d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Doumbara : Adjudant-chef Yacouba KALAKODIO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Tédié : Adjudant-chef Ibrahim MANGARA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diona : Adjudant-chef Diakaridia KANE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Dallah : Adjudant-chef Major Yacouba dit Koba COULIBALY.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Gallou : Adjudant-chef Issiaka KEITA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Boulkessi : Lieutenant Ousmane COULIBALY.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Niagassadiou : Adjudant-chef Ali TANGARA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kanioumé : Adjudant-chef Djibril KONE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Takouti : Lieutenant Sékou Amadou SACKO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kani Bonzon : Adjudant-chef major Soliba DIARRA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Koulogon Habé : Adjudant-chef Anne Marie FONGORO.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sal : Adjudant-chef Mamadou TRAORE.

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Ouhouli : Adjudant-chef Modibo TRAORE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Borko : Adjudant-chef major Ibrahima ALASSANE
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Diankabou : Adjudant-chef major Zaouder Alousséni TOURE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Dinangourou : Adjudant-chef Brama BERTHE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Koporokendi Na : Adjudant-chef Mahamadou DOUMBIA.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Kassa : Adjudant-chef major Issa DIAKITE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Métoumou : Monsieur Lamine Cheibani MAIGA, Secrétaire d'Administration.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Iréli : Adjudant-chef major Yaya TOURE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Baye : Adjudant-chef Mamadou KONE.
- Sous-préfet de l'Arrondissement de Ouenkoro : Adjudant-chef major Moussa M. DOUMBIA.

AU TITRE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

- Secrétaire Général : Monsieur Modibo TRAORE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

AU TITRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Président Directeur Général de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles : Monsieur Mamadou Moustapha DIARRA, Professeur de l'Enseignement supérieur.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

1. Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a informé le Conseil des Ministres de la tenue des états généraux du Notariat malien. En prélude à l'organisation d'un forum national sur la justice, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a demandé à tous les Ordres professionnels d'organiser des états généraux sectoriels. Ainsi, après l'Ordre des Avocats du Mali, l'Ordre des Notaires du Mali organise du 18 au 19 juillet 2024 les états généraux du Notariat malien. Ce forum, qui se tient pour la première fois depuis la création de cet Ordre professionnel, en-

registrera la participation de plusieurs membres de la corporation et d'éminents experts. Les objectifs visés par ce forum consistent à faire l'état des lieux de l'évolution de la profession de Notaire au Mali et à réfléchir sur les nouvelles orientations, suivant un diagnostic sans complaisance, permettant à la profession de faire face aux défis actuels et futurs.

La tenue de ces états généraux sectoriels s'inscrit dans la dynamique du « renouveau de la Justice » qui continue de se reformer afin de répondre aux aspirations du nouveau Mali. 2. Le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions a informé le Conseil des Ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet de Système intégré de Gestion des Ressources humaines de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Dans le cadre du suivi de l'opération d'identification physique des agents de l'Etat et des Collectivités territoriales, la situation actualisée des agents identifiés par secteur à la date du 15 juillet 2024 se présente comme suit :

- nombre total d'agents recensés dans l'ensemble des secteurs : 153 410 ;
- nombre total d'agents identifiés dans l'ensemble des secteurs : 113 165 ;
- nombre restant à identifier pour l'ensemble des secteurs : 40 245.

Les missions d'identification physique des agents dans les régions et le District de Bamako sont à l'étape finale.

En ce qui concerne l'identification des agents de l'Etat dans les Missions diplomatiques et consulaires, les équipes en charge de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique ont terminé leurs missions. Le Comité d'Orientation Stratégique a validé la proposition de prorogation du délai de la fin du Projet pour le 30 septembre 2024, en vue de permettre l'exécution des activités de finalisation.

3. Le ministre de l'Agriculture a informé le Conseil des Ministres de la fin de la réunion d'échanges entre le CILSS et les praticiens de la recherche agricole de l'espace CILSS.

La réunion d'échanges, tenue à Bamako du 9 au 11 juillet 2024, a regroupé une trentaine d'acteurs de la recherche agricole dont 13 Directeurs Généraux de la Recherche Agricole des Etats Membres du CILSS et des experts de haut niveau, sous le thème « Nouveaux enjeux et défis de la recherche agricole au Sahel et

en Afrique de l'Ouest : Quelle vision stratégique et prospective ? ».

Elle a permis entre autres :

- de renforcer les relations traditionnelles de partenariat et de concertation entre les institutions de recherche agricole ;
- de convenir d'une vision commune de recherche agricole et de définir les perspectives de la recherche agricole pour le Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- d'identifier les éléments d'une stratégie commune de financement des axes stratégiques d'actions conjointes.

Au-delà de ces acquis, la réunion a formulé plusieurs recommandations à l'endroit des Etats membres du CILSS, du CILSS/INSAH et des Systèmes Nationaux de la Recherche Agricole.

4. Le ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration a informé le Conseil des Ministres du lancement du processus de la digitalisation des moyens de paiement et des services publics de l'Etat.

Le lancement de la digitalisation des moyens de paiement prévu le 18 juillet 2024 concernera dans un premier temps le District de Bamako pour les actes et pièces suivants :

- la carte d'identité et les contraventions de police ;
- l'état civil ;
- les impôts et les taxes.

La digitalisation des moyens de paiement s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation de l'Administration pour la rendre plus performante et accessible.

5. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de la situation épidémiologique du pays marquée, notamment :

- a. par une diminution du nombre de cas positifs de la maladie à Coronavirus par rapport à la semaine précédente ;
- b. par une augmentation du nombre de cas confirmés de dengue comparé à celui de la semaine écoulée.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

Bamako, le 16 juillet 2024

**Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Birama COULIBALY**

Lettre à grand-père : C'est une question de génération !

Ce que nous traversons aujourd'hui est le résultat d'hier. Et c'est dans cette même traversée que demain se fait aujourd'hui. Demain sera ce que nous ferons d'aujourd'hui comme hier l'a été pour aujourd'hui. Oui il n'y a qu'hier, aujourd'hui et demain. Hier étant perdu et demain incertain, nous n'avons qu'aujourd'hui. Et tout doit être pour demain, actions pensées et dire.

De la même manière, cher grand-père, en politique, c'est une question de génération. Le mil que nous récoltons aujourd'hui a été planté par la génération précédente. Que le mil soit bon ou mauvais, c'est la génération passée, qui l'a planté. Ainsi à chaque génération, sa mission. Et aucune génération ne doit et ne peut planter pour elle-même.

Si une génération décide de planter pour elle-même, c'est-à-dire de fabriquer des milliardaires par-ci et par-là. A construire des duplex à acheter des grosses voitures, à faire des fêtes, à boire, à voyager. A amasser mousser des richesses par-ci et par-là. A voler le trésor public. A se faire un plaisir élargi à sa famille et proche.

A préférer se soigner à l'étranger dans les grands hôpitaux de la France et la Tunisie et ne construire des hôpitaux chez soi. A envoyer leurs propres enfants dans les grandes écoles en France, Angleterre et USA. A tricher les bourses pour les octroyer à leurs seuls enfants. Oubliant le peuple et l'avenir. Cette génération aurait trahi sa mission.

Quand les présidents d'institutions, les ministres et les directeurs généraux décident de ne pas perfectionner les hôpitaux, bâtir des grandes écoles et d'embellir les villes. Par contre, ont opté pour les vacances en Europe, des visites, bilans médicaux et traitements ailleurs et envoyer leurs enfants pour des études à l'étranger. Cette génération aurait juste échoué.

Comme le cas s'est passé ici au Mali, cher grand-père. Aujourd'hui, le Mali traverse une

situation emblématique parce qu'on n'a pas su amener les grandes universités et les opportunités dans les régions du Mali. De 1968 à nos jours, tout a été concentré à Bamako. Pas d'études, pas de chance, pas d'opportunités et de développement dans les régions.

Il a été facile de distribuer des armes entre des fils du même pays entre jihadistes, milices et autres banditismes. Parce que tout simple-

ment, pas d'études, pas de chance, pas d'opportunités et pas de développement. Rien que la misère. L'obscurantisme et l'extrémisme ont épousé la violence et voilà.

Et ici à Bamako, on a bâti des facultés qui n'étaient que des fabriques de chômeurs et des diplômés illettrés. Un semblant de système éducatif qui consiste à maintenir les enfants et les jeunes à l'école pour finir un diplôme. Et seul 1 % s'en sortait. Pour sauver leurs seuls enfants, ils les ont envoyés à l'étranger pour étudier. Hélas ! Cher grand-père !

Et aujourd'hui, voilà ! Le 1 % et le petit nombre d'enfants d'anciens présidents, anciens ministres, anciens DG, qui ont appris et compris, ne peuvent faire face à la dérive. Ils sont très peu en nombre pour changer la balance aujourd'hui. Et pour la génération future, ce qui se prépare, Dieu seul sait. A mardi prochain cher grand-père pour ma 257e Lettre.

**Lettre de Koureichy
MALI TRIBUNE**





COMMUNIQUÉ INPS

Le Directeur Général de l'INPS porte à la connaissance des retraités que la dématérialisation des paiements des pensions sera effective à partir du 31 juillet 2024. A cet effet, il invite tous les bénéficiaires de droit à pension de fournir :

- Un numéro de compte bancaire pour ceux qui veulent être payés par virement bancaire ;
- Un numéro de téléphone pour ceux qui veulent être payés par mobile money.

NB : Ceux qui sont déjà payés par virement ou par mobile money ne sont pas concernés.

La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

À RENSEIGNER PAR LES PENSIONNÉS

1 NOM ET PRENOM

2 N° DE PENSION

3 JOINDRE LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou LA FICHE D'IDENTIFICATION DE MOBILE MONEY

Veillez déposer ce fichier dans les Agences Principales, dans les Directions Régionales ou les Agences Secondaires.

Bamako, le 07 Juin 2024

OUSMANE KARIM COULIBALY
Le Directeur Général
Chevalier de l'Ordre National

Achoura au Mali : Entre commémoration historique et réalités socio-économiques

La communauté musulmane célèbre cette nuit la fête d'Achoura, autrement dit le 10ème jour du premier mois du calendrier musulman. Certains profitent de l'occasion pour jeûner. Cette nuit est également mise à profit pour certaines familles musulmanes d'offrir des plats garnis.

Achoura, c'est le jour qui commémore plusieurs événements. Il s'agit entre autres du jour où Dieu a accepté de repentir Adam et Ève ou encore le jour où il a sauvé le prophète Moïse de la tyrannie du pharaon. Il a été instauré en 624 par le prophète Mohamad PSL. Des musulmans saisissent cette occasion pour préparer des repas et en faire des sacrifices dans les familles. Cette année, certains fidèles dénoncent la cherté des produits de première nécessité. « Depuis ce matin, aucun client n'est venu pour acheter

des condiments. On attend toujours », se lamente une vendeuse. « Les clients sont rares. Personne n'est venu acheter la viande à cause d'Achoura », s'insurge un boucher. À en croire une ménagère, « les pauvres ne peuvent plus consommer la viande car c'est cher. Le morceau de viande qu'on achetait à 100 francs est vendu aujourd'hui à 500 francs ».

Jeûne ou faire la Zakât

Il est recommandé aux musulmans de jeûner trois jours durant, ou faire des dons pour les

orphelins et rendre visite aux malades selon des érudits. Si certains musulmans font cette pratique, d'autres l'ignorent totalement.

« Malheureusement, moi je n'ai pas jeûné, on s'est là aidé à plusieurs causes. Ce n'est pas la peine de dire de quoi moi-même je souffre », témoigne un jeune homme. « Je n'ai pas jeûné parce que je ne suis pas au courant », affirme un autre. « Jeûner le jour d'Achoura, c'est très important. Toute personne qui a une bonne santé doit les faire même si ce n'est pas obligatoire », lance un troisième intervenant.

Des érudits précisent que Achoura est le jour où les musulmans doivent multiplier la prière pour avoir la récompense d'Allah. A cette occasion, au Mali, la journée du mercredi est chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national, à cette occasion.

L'importance du jeûne

Des islamologues estiment que les mérites du jeûne d'Achoura sont énormes. Pour Dr Tidiane Diarra islamologue, toute personne qui jeûne le 10e jour d'Achoura, Dieu va lui expier le péché d'une année.

Dr Tidiane Diarra, Islamologue :
Source: Studio Tamani



Burkina Faso/Côte d'Ivoire : relations entre les deux pays crispées

Le président du Burkina Faso, Ibrahim Traoré, a récemment formulé des accusations graves à l'encontre de son homologue ivoirien, Alassane Ouattara, lors d'une réception des forces vives de son pays à Ouagadougou. Selon Ibrahim Traoré, Alassane Ouattara hébergerait un centre opérationnel à Abidjan qui coordonnerait les activités de terroristes et d'opposants burkinabè cherchant à déstabiliser le Burkina Faso.

Les relations entre les deux présidents semblent se détériorer davantage, malgré la prolongation du mandat d'Ibrahim Traoré de cinq années en mai dernier. Cette situation intervient peu de temps après le premier sommet de l'Association des États du Sahel qui a donné naissance à la Confédération Alliance des États du Sahel, le 6 juillet dernier à Niamey. Ibrahim Traoré a saisi cette occasion pour exposer sa vision géopolitique du monde, mettant en lumière les accusations concernant le centre opérationnel présumé à Abidjan.

Par ailleurs, le président burkinabè a également soulevé des préoccupations concernant des bases militaires françaises qu'il estime illégales au Bénin, soupçonnées de viser à déstabiliser le Niger, autre membre de la Confédération. Ces allégations s'inscrivent dans un contexte de tensions persistantes entre les deux pays, malgré une rencontre entre les ministres de la Défense ivoirien et burkinabè en avril dernier qui avait semblé apaiser les tensions.

Les déclarations d'Ibrahim Traoré rappellent les confrontations politiques passées entre les dirigeants des deux pays, notamment entre le capitaine Thomas Sankara et Félix Houphouët-Boigny dans les années 90. Le président burkinabè affirme détenir des preuves de ses allégations et insiste sur le fait qu'il ne vise pas le peuple ivoirien, mais ses dirigeants. Alassane Ouattara, quant à lui, semble adopter une posture de non-réponse, laissant planer

un climat de tension entre les deux pays.

Cette situation soulève des enjeux politiques et sécuritaires majeurs dans la région, mettant en lumière les rivalités et les suspicions qui persistent malgré les tentatives de détente. Il reste à voir comment évolueront les relations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire dans les prochains jours, alors que les accusations et les tensions continuent de s'intensifier. La déclaration du capitaine Ibrahim Traoré, accusant le Bénin d'abriter des bases militaires françaises dirigées contre le Burkina Faso, a suscité des réactions et des interrogations. Le président burkinabè affirme détenir des preuves physiques pour étayer ses accusations, notamment des enregistrements audio et des preuves de pistes aménagées pour l'atterrissage d'avions transportant des instructeurs français.

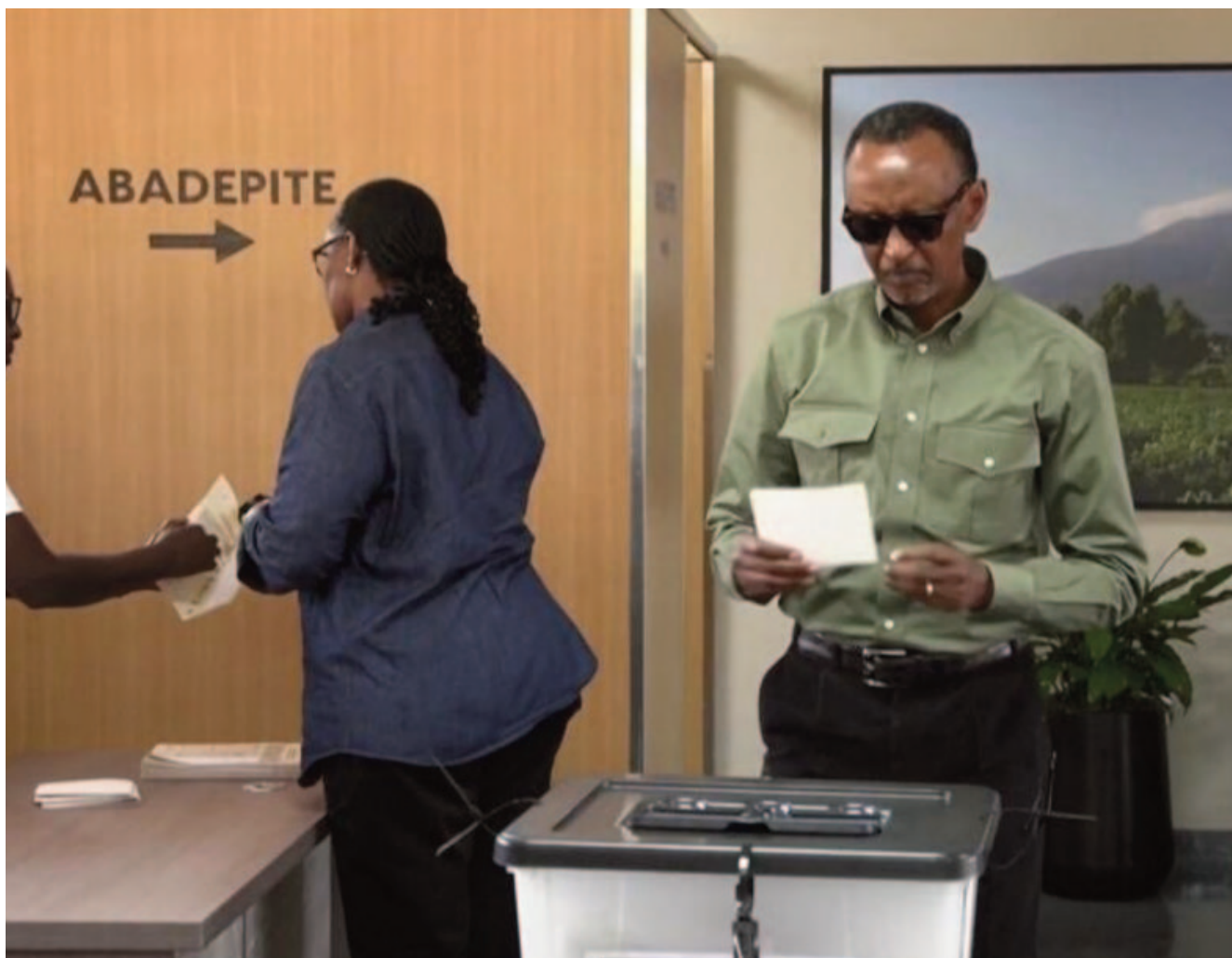
Ces allégations soulèvent des questions sur les relations entre les différents pays impliqués, ainsi que sur les activités militaires menées dans la région. Il est important de noter que ni le Bénin ni la France n'ont officiellement réfuté ces accusations jusqu'à présent.

Par ailleurs, la réaction de la Côte d'Ivoire, qui a évoqué des problèmes liés à l'orpaillage clandestin lors d'une réunion du conseil de sécurité, ajoute une dimension supplémentaire à cette affaire. Le gouvernement ivoirien semble avoir choisi de ne pas commenter les accusations du président burkinabè, préférant se concentrer sur les conséquences de l'orpaillage sur les populations locales, telles que l'empoisonnement au cyanure de plusieurs individus à Bouaflé.

Il est évident que ces déclarations suscitent des tensions et des inquiétudes dans la région. Il est impératif de mener des enquêtes approfondies afin de clarifier la situation et d'éviter toute escalade des conflits. La transparence et la coopération entre les pays concernés seront cruciales pour résoudre ces questions de manière pacifique et constructive.

Arouna Sidibé





Rwanda : Paul Kagame remporte les élections présidentielles

Le président rwandais, Paul Kagame, a remporté les élections présidentielles, lui permettant de prolonger son mandat à la tête du pays, selon les résultats partiels dévoilés lundi. Avec 79% des suffrages exprimés, le candidat du Front Patriotique Rwandais (FPR), Paul Kagame, a obtenu 99,15% des voix à l'élection présidentielle. Le candidat du Parti démocratique vert du Rwanda, Frank Habineza, a obtenu 0,53%, et le candidat indépendant Philippe Mpayimana 0,32%.

Le Rwanda a organisé des élections présidentielles et législatives sous la direction de Kagame, qui dirige le pays depuis la fin du génocide des Tutsis en 1994. Son parti s'en est sorti comme le grand vainqueur.

Des milliers de personnes ont été appelées aux urnes, et le résultat dépasse les 98,79% des voix obtenues par Kagame lors des élections précédentes en 2017, reléguant loin derrière les deux autres candidats, les seuls autorisés à se présenter.

Kagame a félicité le pays depuis le siège du FPR, soulignant que ces résultats reflètent la confiance accordée par la population. Les résultats définitifs seront annoncés le 27 juillet.

Néanmoins, la victoire de Kagame a été entachée par des accusations d'agressions contre la presse et l'opposition politique, et de nombreuses voix critiques ont été exclues du processus électoral.

Le Rwanda, un petit pays de la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est, a une population jeune où 65% ont moins de 30 ans et n'ont connu que Kagame au pouvoir. Kagame, qui a renversé le gouvernement extrémiste hutu en 1994, mettant fin au génocide qui a coûté la vie à 800 000 personnes, principalement des Tutsis, dirige le pays depuis lors.

Ces élections présidentielles ont coïncidé avec les législatives, où 589 candidats se disputaient les 80 sièges du Parlement, actuellement dominé par le parti de Kagame.

Arouna Sidibé

Compétitions de clubs pour la saison 2024-2025 : La CAF dévoile les tirages au sort

En Ligue des Champions, 59 clubs représentant 47 pays s'affrontent. Le Djoliba, champion du Mali, se retrouve dans une position favorable malgré son statut de non-tête de série. L'équipe affrontera le Red Star, champion de la Centrafrique, au premier tour préliminaire, considéré comme un adversaire abordable. En cas de qualification, le Djoliba rencontrera ensuite le vainqueur entre le CD Mongomo de Guinée équatoriale et l'ASKO de Kara du Togo, des adversaires qui ne devraient pas poser de réel défi. Cette année, le Djoliba a une réelle opportunité de briser la malédiction qui empêche les clubs maliens d'atteindre la phase de poules depuis 1997.

Pour la Coupe de la Confédération, 52 équipes issues de 41 pays participent. Le Stade Malien,

tenant de la Coupe du Mali, est exempté du premier tour et connaît déjà son potentiel adversaire pour le deuxième tour. L'équipe affrontera le vainqueur entre le Fovu de Baham du Cameroun et le Paynesville FC du Liberia, un tirage considéré comme favorable. Le Zamalek, tenant du titre, jouera contre le vainqueur entre le Kenya Police FC et l'Ethiopian Coffee. Les Marocains de la RS Berkane, finalistes malheureux de l'édition précédente, partent également favoris face à leur adversaire potentiel.

L'USM Alger, vainqueur en 2023, affrontera le Stade Tunisien ou Jamus FC du Sud-Soudan. L'ASEC Mimosas de Côte d'Ivoire rencontrera l'ASC Kara du Togo ou l'AS Fan du Niger, tandis que l'AS Vita Club du Congo sera opposé au

vainqueur entre Hotspurs FC d'Eswatini et Stellenbosch FC d'Afrique du Sud. Ces rencontres promettent des affrontements passionnants et seront déterminantes pour la suite de la compétition.

Les matches du premier tour préliminaire se joueront entre le 16 et le 18 août pour le match aller, et du 23 au 25 août pour le match retour. Pour le deuxième tour, le match aller est prévu du 13 au 15 septembre, suivi du match retour du 20 au 22 septembre.

Une fois ces tours préliminaires terminés, les 16 qualifiés du deuxième tour accéderont à la phase de poules de chaque compétition. Cette phase marque le début de la compétition principale, où les équipes qualifiées s'affronteront dans des groupes pour tenter de se qualifier pour les phases éliminatoires ultérieures.

Ces dates clés sont essentielles pour les équipes participantes, les supporters et les organisateurs des compétitions, car elles déterminent le calendrier des matchs et des préparatifs nécessaires pour assurer le bon déroulement des différentes étapes de la compétition.

Fatou Sissoko





Bélier (21 mars - 19 avril)

La journée s'annonce très productive pour les Béliers. Vos efforts seront enfin récompensés et vous pourrez savourer les fruits de votre travail. Les collaborations professionnelles seront fructueuses et vous pourrez compter sur le soutien de vos collègues pour mener à bien vos projets.

Vous vous sentirez en pleine forme et aurez une énergie débordante. Profitez-en pour vous adonner à vos activités favorites et prendre soin de vous. Une sortie en plein air ou une séance de sport vous permettra de vous ressourcer et de libérer votre esprit.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Les Taureaux feront preuve d'une grande créativité et d'originalité dans leurs projets professionnels. N'hésitez pas à partager vos idées, elles seront bien accueillies et pourraient même vous ouvrir de nouvelles perspectives. Votre détermination et votre audace seront vos meilleurs atouts.

Les astres vous offrent une journée de bien-être et d'équilibre. Prenez le temps de vous détendre et de vous recentrer sur vos besoins. Un moment de méditation ou de relaxation peut vous aider à évacuer le stress et à vous ressourcer.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les Gémeaux seront dans de bonnes dispositions pour travailler en équipe et partager leurs compétences. Votre sens de l'organisation et votre adaptabilité vous permettront de gérer efficacement les imprévus et de mener à bien vos missions. Les opportunités de réussite seront nombreuses, saisissez-les !

La journée s'annonce sereine et énergisante pour les Gémeaux. Prenez le temps de vous occuper de vous et de vous faire plaisir. Une activité artistique ou culturelle vous permettra de vous épanouir et de vous ressourcer.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les Cancers seront portés par une énergie positive et dynamique qui les aidera à surmonter les obstacles professionnels. Votre persévérance et votre intuition vous permettront de tirer profit des situations complexes et de vous démarquer par votre ingéniosité.

Les astres vous invitent à prendre soin de vous et à vous accorder des moments de détente pour vous ressourcer. Un bain relaxant, un massage ou une séance de yoga vous aideront à évacuer le stress et à retrouver une harmonie intérieure.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les Lions feront preuve d'un grand leadership et d'initiative dans leur travail. Votre ambition et votre détermination vous permettront d'atteindre vos objectifs professionnels avec brio. Les rencontres et les échanges avec vos collègues seront fructueux et constructifs.

Les Lions bénéficieront d'une journée énergique et tonifiante. Profitez-en pour pratiquer une activité sportive ou pour vous adonner à vos passions. Les moments de détente et de loisirs seront essentiels pour préserver votre équilibre et votre bien-être.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Les Vierges seront particulièrement efficaces et organisées dans leur travail. Votre sens du détail et votre rigueur vous permettront de mener à bien vos projets et d'obtenir des résultats impressionnants. Les collaborations professionnelles seront fructueuses et enrichissantes.

Les astres vous accordent une journée de bien-être et de détente. Accordez-vous des moments de relaxation et de méditation pour vous ressourcer et vous recentrer sur vos besoins intérieurs. Un contact avec la nature vous sera bénéfique pour retrouver votre équilibre.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Les Balances seront inspirées et créatives dans leur travail, leur permettant ainsi de se démarquer et d'apporter de nouvelles idées à leurs projets. Votre diplomatie et votre sens de la communication vous aideront à nouer des relations professionnelles fructueuses et durables.

Les astres vous offrent une journée placée sous le signe de l'équilibre et de la sérénité. Profitez-en pour vous accorder des moments de détente et de plaisir, qui vous aideront à préserver votre bien-être et votre harmonie intérieure.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les Scorpions seront particulièrement perspicaces et stratégiques dans leur travail. Votre esprit analytique et votre intuition vous permettront de prendre les bonnes décisions et d'atteindre vos objectifs professionnels avec succès. Les collaborations seront bénéfiques et enrichissantes.

Les astres vous invitent à prendre soin de vous et à vous accorder des moments de relaxation pour vous ressourcer. Un bain chaud, un massage ou une séance de méditation seront idéaux pour vous détendre et vous recentrer sur vos besoins.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les Sagittaires seront portés par une énergie positive et dynamique qui leur permettra de relever les défis professionnels avec brio. Votre optimisme et votre audace seront vos meilleurs atouts pour réussir et obtenir des résultats impressionnants.

Les astres vous accordent une journée placée sous le signe de la vitalité et de l'énergie. Profitez-en pour vous adonner à vos activités préférées et pour vous ressourcer. Une sortie en plein air ou une séance de sport vous fera le plus grand bien.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les Capricornes seront particulièrement rigoureux et efficaces au travail. Mettez à profit ces qualités pour vous attaquer à des tâches qui demandent de la concentration et de la précision. Votre sérieux sera apprécié et valorisé.

Les énergies de cette journée vous incitent à prendre soin de votre corps et de votre esprit en pratiquant des activités qui vous apportent équilibre et sérénité. Un moment de méditation, une séance de yoga ou un bain relaxant seront bénéfiques pour votre bien-être global.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Les Verseaux seront particulièrement inventifs et audacieux au travail. Profitez de ces atouts pour proposer de nouvelles idées ou pour innover dans vos méthodes de travail. Votre créativité sera appréciée et valorisée.

Les astres vous encouragent à prendre soin de votre corps et de votre esprit en pratiquant des activités qui vous stimulent et vous ressourcent. Une séance de sport, une activité artistique ou un moment de détente en bonne compagnie seront bénéfiques pour votre bien-être global.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les Poissons seront particulièrement inspirés et créatifs au travail. Mettez à profit ces qualités pour proposer de nouvelles solutions ou pour innover dans vos projets professionnels. Votre imagination sera votre meilleur atout.

Les énergies de cette journée vous incitent à prendre soin de votre corps et de votre esprit en pratiquant des activités qui vous apportent douceur et sérénité. Un moment de méditation, une balade en pleine nature ou un bain relaxant seront bénéfiques pour votre bien-être global.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1592 **Malikilé**

Intégration et suivi aux mandats de droit de l'indépendance nationale - Réactions vives de l'opposition



Le Combat de Yahya Samaké

Élections - Les élections de 2024 seront-elles libres ?

1593 **Malikilé**

Centre de Formation Professionnelle de Séno - Cérémonie d'ouverture de l'Atelier National de Validation de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat au Mali



Renforcement de la coopération bilatérale

Le Mali approuve le projet de loi de finances 2024 - Une semaine qui commence avec succès

1594 **Malikilé**

Renforcement des relations diplomatiques et humanitaires - Les Ambassades au Mali et au Burkina fermées et une nouvelle ouverte à Dakar



Justice internationale

Présence de militaires des forces armées de l'État - Les élections de 2024 seront-elles libres ?

1595 **Malikilé**

Politique autour de l'absence de Déclaration de politique générale du Premier ministre au Sénégal - enjeux et implications



Un tissu de mensonges ?

CFP - Condamnation d'un homme - Impact de l'économie

1596 **Malikilé**

État de veille de haute prudence contre la dégradation - Une initiative de Boubou Bakoum Assani et de l'Association Espoir en Rouge



La rançon de la quête de souveraineté

CFP - Condamnation d'un homme - Impact de l'économie

1597 **Malikilé**

Fin de la mission d'observation de la paix - Le Rassemblement National en position de force, mais la bataille électorale reste à venir



Pathétique Chaguel !

Présence de militaires des forces armées de l'État - Les élections de 2024 seront-elles libres ?

1598 **Malikilé**

Haute diplomatie de haut niveau à Rio de Janeiro - Le ministre Diop rencontre son homologue des Émirats Arabes Unis



Retour sur les événements marquants du mois de juin 2024

Présence de militaires des forces armées de l'État - Les élections de 2024 seront-elles libres ?

1599 **Malikilé**

Renforcement de la coopération énergétique entre le Mali et la Russie - Le Général Assani reçoit en audience Moustapha Koussou (SPASSI)



Quels projets pour l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique ?

Présence de militaires des forces armées de l'État - Les élections de 2024 seront-elles libres ?

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23